

## Actualité des coopérations hospitalières

Cette journée d'actualité des coopérations hospitalières intégrera les éléments de réforme de la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST) et tiendra compte des textes les plus récents, comme le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire (JO du 25 juillet 2010).

### Objectifs

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire des coopérations hospitalières
- Mesurer la responsabilité de chacun des acteurs d'une coopération hospitalière
- Évaluer les avantages et les inconvénients du recours aux différentes formes de coopération
- Apprécier la portée de la réforme des modes de coopération dans la loi HPST
- Anticiper les évolutions du statut des GCS
- Préparer la constitution des CHT

### Publics

ARS, CRAM, CPAM, directeurs d'établissements, médecins, directeurs des affaires juridiques, cadres administratifs

### Moyens pédagogiques

Exposés pratiques, retours d'expériences, échanges avec les experts, réponses aux questions transmises avant la formation, remise d'une documentation

**Vous pouvez vous inscrire par courrier, courriel, télécopie ou en ligne.**

~ par courrier : retournez ce bulletin à LEH FORMATION - JA 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux

~ par courriel : écrivez à [formation@leh.fr](mailto:formation@leh.fr)

~ par télécopie : 05 57 57 08 69

~ en ligne : [www.leh.fr/formation](http://www.leh.fr/formation)

Journée d'étude organisée par  
*Les Études Hospitalières*

en partenariat avec  
*La Revue générale de droit médical*  
*Groupe LEH / LEH Formation*  
*et le Centre de droit médical*  
*de l'université de Poitiers*



### Contact

Sophie Durand  
Tél. 05 57 57 08 68  
Fax 05 57 57 08 69



numéro d'existence en qualité  
d'organisme de formation :  
1175 3475 275

## Journée d'Actualité

# ACTUALITÉ DES COOPÉRATIONS HOSPITALIÈRES

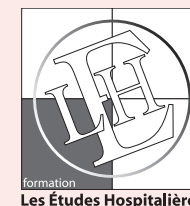
Jeudi 17 novembre 2011 • PARIS

*Hôtel Citadines • Saint-Germain-des-Prés*  
*53 ter, quai des Grands-Augustins • 75006 Paris*

*Cette session intègre les éléments de réforme introduits par la loi HPST et le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire et tiendra compte des textes les plus récents*



Journée d'étude organisée par  
*Les Études Hospitalières*  
en partenariat avec  
*La Revue générale de droit médical*  
*Groupe LEH / LEH Formation*  
*et le Centre de droit médical*  
*de l'université de Poitiers*





## PROGRAMME

### 9h15 : accueil et présentation de la journée

#### Le cadre juridique des coopérations

- des schémas régionaux d'organisation sanitaire et leurs annexes aux futurs schémas régionaux d'organisation des soins
- les projets médicaux de territoires
- les coopérations volontaires ou imposées dans le dispositif rénové des autorisations sanitaires et des contrats d'objectifs et de moyens
- le cadre juridique des coopérations propre au secteur public hospitalier (coopération et missions de service public, principe de spécialité, principe de non renonciation à l'exercice d'une mission de service public)

#### Les instruments actuels de coopération

- les coopérations fonctionnelles (les conventions, les réseaux de santé et les fédérations médicales inter-hospitalières et la suppression des cliniques ouvertes)
- les coopérations institutionnelles non spécifiques au secteur hospitalier (GIE, GIP, associations)
- les GCS : instruments de coopération à privilégier ?
  - l'avenir des six types de GCS
  - la complexité du statut juridique des GCS (une nature juridique incertaine, un contrôle accru de l'administration sanitaire, une lourdeur d'organisation)
  - convention constitutive des GCS : les pièges à éviter (autorisations sanitaires, gouvernance et fiscalité)

Cette session intègre les éléments de réforme introduits par la loi HPST et le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire

— pause déjeuner —

#### La réforme des coopérations hospitalières dans la loi portant réforme de l'hôpital et des dispositions relatives aux patients, à la santé et aux territoires

- les communautés hospitalières de territoires
  - les deux catégories de CHT (CHT fédérative et CHT intégrée)
  - la création des CHT (facultative ou obligatoire, les membres, les instances, les compétences)
  - le statut juridique des CHT
- la réforme des GCS
  - les objectifs de cette réforme
  - les quatre types de GCS (GCS de territoire, GCS gestionnaire de réseau de santé, GCS de moyens et GCS-établissement de santé)
  - le statut des nouveaux GCS (GCS de moyens et GCS qualifié d'établissement de santé)
  - la portée de cette réforme des GCS
- la transformation des SIH : intégration dans une CHT ou GCS ?

### 17 heures : clôture de la journée

## INTERVENANTS

**Xavier Badin**, maître de conférences à l'université Panthéon-Assas (Paris II), avocat à la cour d'appel de Paris

**Maxence Cormier**, maître de conférences associé à l'IEP de Rennes, avocat à la cour d'appel de Paris

**OUI, je souhaite participer à la Journée d'Actualité ayant pour thème Actualité des coopérations hospitalières, qui aura lieu à Paris le jeudi 17 novembre 2011, de 9h15 à 17h**

Hôtel Citadines, 53 ter quai des Grands-Augustins, 75006 Paris.

**J'ai bien pris note des conditions d'annulation\*.**

**Frais d'inscription** (déjeuner et documentation inclus) : **760 € TTC**

**Inscription avant le 17/10/2011\*\*** (déjeuner et documentation inclus) : **700 € TTC**

(NB : le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)

### Vos coordonnées

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Établissement .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Télécopie .....

E-mail .....

### Mode de règlement

- par chèque à l'ordre de LEH FORMATION
- par virement administratif
- paiement à réception de la facture

Date :  
Signature :

Cachet :

**Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.**

\* Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la journée d'étude, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la journée. Toute annulation devra être confirmée par écrit au moins 10 jours ouvrés avant la journée d'étude. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.

\*\* Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie faisant foi.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.  
Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69.